

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SEANCE DU 6 JANVIER 2003**

**L'An Deux Mille Trois, le six janvier.**

Le conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni au siège qui a été fixé par arrêté préfectoral du 24 décembre 2002 à l'Hôtel de Ville d'Albi, sur convocation de M. Philippe Bonnacarrère, Président de la Communauté de Communes de l'Albigeois, en date du 23 décembre 2002, en séance publique.

**Président : Michel Malaterre-Fourès**

**Membres présents :**

*Membres titulaires :*

Philippe Bonnacarrère, Christine Devoisins, Louis Gombaud, Michel Fournials, Pierre Ferrières, Pierre-Yves Lambolez, Geneviève Parmentier, Laure Sudre, Didier Gardinal, Olivier Brault, Louis Barret, Pierre Costes, Dominique Billet, Max Amiel, Guy Bories, Jean-Louis Mathieu, Thierry Ginestet, Robert Gauthier, Jean-Claude de Lapanouse, Robert Raynal, Christian Chamayou, William Nion, Claude Julien, Thierry Astouls, Félix Torrès, Marcel Couliou, Jean-Marie Garcia, Michel Trébosc, Serge Neau, Jacques Lasserre, Michel Malaterre-Fourès, Maryse Bertrand, Michel Delpoux, Viviane Combes, Gérard Poujade, Michel Albinet.

*Membres suppléants :*

Jacqueline Lapeyre, Frédéric Esquevin, Josette Bès, Gisèle Dedieu, Michel Franques, Josette Bouin, Laurence Pujol, Isabella Dufour-Baumgartner, Christian Bonzi, Bérengère Mauzy, Josian Vayre, André Baup, Bruno Crusel, Gérard Fabre, Pierre Guiraud, Sarah Laurens, Christian Malgouyres, Georges Lacombe, Nicole Cabassot, Doris Huchede, Henri Jalbaud-Puech, Patrick Tranier, Claude Ramon, Jean-Claude Raffanel, Elisabeth Laraud, Joëlle Franques, Francis Marchand, Francis Canovas, Christiane Segura, Pierre Crespo, Marcel Cassagnes, Brigitte Carrère Desfarges, Jacques Andrieu, Patrice Mangione, Jean-Philippe Roques.

**Membres excusés :**

*Membres titulaires :*

Jean Sicard (pouvoir à Isabella Dufour-Baumgartner).

*Membres suppléants :*

Elisabeth Boisard, Eliane Carles.

## N° 5/5 : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES DELEGUES

**Pilote : direction générale des services**

Autres services concernés par le présent rapport :  
Affaires générales et juridiques - questure

Elu référent :

**Michel Malaterre-Fourès, président,**

Les dispositions applicables à l'élection des conseillers communautaires ayant reçus délégation de fonctions sont les mêmes que celles applicables au président et aux vice-présidents.

Si après deux tours de scrutin à bulletin secret, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est élu.

Je vous propose donc de procéder à l'élection des 8 (huit) conseillers communautaires délégués à bulletin secret.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-2 et suivants, et L 5211-10

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ELIT

Michel Albinet

Max Amiel

Michel Fournials

Thierry Ginestet

Louis Gombaudo

Jean-Claude de Lapanouse

Robert Raynal

William Nion

1<sup>er</sup> conseiller communautaire délégué

2<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

3<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

4<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

5<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

6<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

7<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

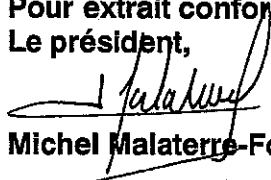
8<sup>ème</sup> conseiller communautaire délégué

Reçu le

13 JAN. 2003

PREFECTURE DU TARN

Pour extrait conforme,  
Le président,

  
Michel Malaterre-Fourès